

Délibération N°2026.033 LUNDI 28 SEPTEMBRE A 18H30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthony LENGLET, en suite de convocation en date du 21 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, Mme Julie VERLEENE, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, M. Benoît LIENARD, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK.

Étaient représentés : M. Maxime BOUTIFLAT par M. GOUBET ; Mme Marie MAFRANS par Mme LEFRANC ; M. Teddy LABBENS par Mme VERLEENE ; M. Georges LAMBECQ par Mme KOLACZYK.

Secrétaire de séance : M. Nicolas FROMENT.

Objet : Désignation d'un correspondant défense (CORDEF)

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 1er juillet 2026, Monsieur le préfet du Pas-de-Calais invite les communes à procéder, dans le cadre du renforcement des politiques publiques locales en matière de prévention, de protection des populations et de coordination avec les services de l'État, à la désignation d'élus référents clairement identifiés.

Ce correspondant défense est localement un lien, un vecteur d'information et un point de contact en matière de défense pour l'ensemble des habitants, jeunes scolarisés, actifs, retraités, associations et entreprises. Ses missions consistent notamment à :

- représenter la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région ;
- sensibiliser les concitoyens sur les questions de défense ;
- faire perdurer le devoir de mémoire tout au long de l'année ;
- participer aux réunions d'information avec les autorités militaires du département et aux commémorations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Maxime BOUTIFLAT en cette qualité.

M. Gaëtan AMEELE se porte également candidat à cette fonction.

Il est procédé au vote : M. Maxime BOUTIFLAT obtient 12 voix, M. Gaëtan AMEELE obtient 3 voix ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés (12 voix pour M. Maxime BOUTIFLAT, 3 voix pour M. Gaëtan AMEELE),

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier de Monsieur le préfet du Pas-de-Calais en date du 1er juillet 2026 relatif à la désignation des élus référents en matière de sécurité civile, de sécurité routière et de défense ;

DÉCIDE

Article 1er :

De désigner M. Maxime BOUTIFLAT en qualité correspondant défense (CORDEF).

Article 2 :

De charger l'élus ainsi désigné des missions décrites dans la fiche technique annexée au courrier préfectoral du 1er juillet 2026, et notamment d'assurer le lien entre la commune, la préfecture et l'ensemble des partenaires institutionnels concernés.

Article 3 :

De transmettre les coordonnées (postale, mél et téléphonique) de l'élus désigné à l'adresse suivante, avant le 30 septembre 2026, conformément à la demande préfectorale.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Anthony LENGLET



Nicolas FROMENT